

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

(District Saint-Sacrement)

La soussignée donne avis public que, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 21-89 en date du 15 février 2021, le Conseil doit remplacer l'assemblée publique de consultation pour ce projet, par un appel de commentaires écrits, conformément à l'arrêté numéro 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020.

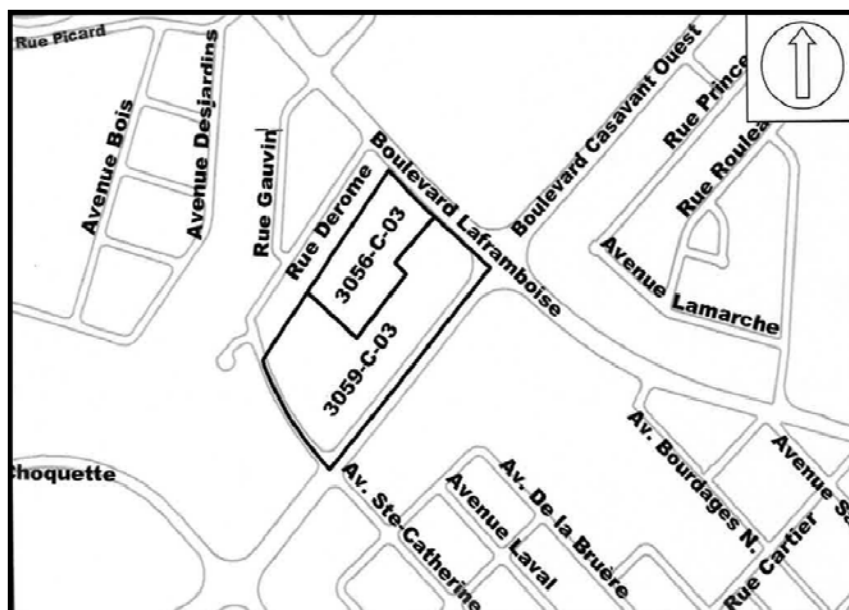
La résolution projetée aura pour conséquence, notamment, de permettre la construction et l'occupation d'un immeuble à vocation mixte de 14 étages destiné à des personnes ayant besoin de soins, comportant 348 unités de logement et incluant des commerces au rez-de-chaussée, aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest.

La demande d'autorisation de ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un permis pour l'immeuble sis aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest, sur une partie des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509 du cadastre du Québec, visant la construction et l'occupation d'une résidence mixte de 14 étages destinée à des personnes ayant besoin de soins, comportant 348 unités de logement et incluant des commerces au rez-de-chaussée, dans les zones d'utilisation commerciale 3059-C-03 et 3056-C-03.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La construction et l'occupation d'un immeuble de 14 étages à vocation mixte destiné à des personnes ayant besoin de soins, comportant 348 unités de logement et des commerces au rez-de-chaussée sera confirmée aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest. Cet immeuble sera doté d'une hauteur de 44,3 mètres, d'une marge avant de 3,2 mètres, d'un indice d'occupation au sol de 64 %, d'un rapport plancher/terrain de 5,3, d'un toit-terrasse à 0 mètre de la paroi de l'étage inférieur, d'une allée d'accès, située au nord-est du bâtiment principal, d'une largeur de 6 mètres, d'une allée de circulation bidirectionnelle, située au nord-est du bâtiment principal, d'une largeur de 5,9 mètres, d'une entrée charretière partagée, située au sud-ouest du bâtiment principal, d'une largeur de 17,5 mètres, et de 219 cases de stationnement sur une partie des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509, le tout selon les plans préparés par la firme Yelle Maillé, architecte, en date du 13 novembre 2020, conditionnellement à la subdivision des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509, de manière à ce que le bâtiment projeté soit situé sur un lot distinct conforme à la réglementation d'urbanisme et à la signature et à la publication d'un acte de servitude perpétuelle notariée, confirmant le partage d'une allée d'accès et l'utilisation de 25 cases de stationnement desservant présentement l'immeuble du 2000, boulevard Casavant Ouest.

Les zones 3059-C-03 et 3056-C-03 sont illustrées sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante :
<https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement. Un formulaire est disponible à cette fin à l'adresse Web précitée.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Web et également au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, en communiquant au 450 778-8317.

Saint-Hyacinthe, le 24 février 2021

La greffière de la Ville,

Geneviève Lauzière, L.L. B., OMA